

SAISON SPORTIVE 2025-2026

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, nous vous invitons à renouveler votre licence dès à présent, afin que vous puissiez :

- participer à la sélection de niveau des équipes de début de saison
- participer à tous les matchs dès la rentrée
- avoir une licence attribuée pour certaines catégories d'âge limitées en nombre de participants
- échelonner votre paiement de licence

Pour conserver la qualité de nos entraînements, **toutes les catégories d'âges seront limitées en nombre.**

Les licenciés de la saison sportive 2024-2025 seront prioritaires du **15 juillet au 01 septembre 2025**

Alors, n'attendez pas pour vous inscrire dès que possible

Comme annoncé à l'assemblée générale de la saison 2024-25, les tarifs n'augmentent pas malgré la hausse du coût des licences (part Ligue) sauf pour la catégorie U17 qui a les mêmes défraiements de déplacements et d'arbitrage que les catégories « seniors » et passe donc sur le même tarif.

Nous sommes à votre disposition pour plus d'informations sur ce sujet si nécessaire.

Les cotisations pour cette saison sont les suivantes :

- Années de naissance de 2010 et antérieures : **295 €**
- Années de naissance 2011 à 2019 : **285 €**
- Loisirs : **225 €**
- BabyHand : **195 €**

Les inscriptions se font directement par internet sur le site <https://aspttmarseille.comiti-sport.fr/>

(sélectionner dans le menu « Inscriptions/Sections activités annuelles/Section AspttMarseille Handball ») avec plusieurs possibilités de mode de paiement (voir la notice utilisation en annexe de ce dossier – Doc 7) :

- Soit par carte bancaire sur le site
- Soit directement au siège de l'ASPTT Marseille :
 - En espèces
 - En plusieurs fois par chèque : 2 chèques maximum encaissables sur 3 mois
 - Par chèques vacances ANCV, pour les cartes collégiens, carte Pass'sport ou chéquier CAF, merci de faire la demande par courriel à adhesionhandaspttmarseille@gmail.com
- **Après validation** par l'ASPTT Marseille, un lien « Geshand » de la FFHB vous sera diffusé, par courriel, pour compléter votre licence et **déposer les documents nécessaires** à la validation de votre licence de Handball :
 - Une photo d'identité (pour les créations uniquement)
 - Un questionnaire de santé à remplir (Doc 2) et/ou un certificat médical suivant la date de votre dernier certificat (Doc 3)
 - L'attestation parentale pour les mineur.es (Doc 4)
 - Attestation d'honorabilité pour les majeur.es (Doc 5)
 - La photocopie resto-verso de la carte d'identité ou passeport (pour les nouveaux licenciés)
 - Titre de séjour pour toutes les nationalités autres que française
 - **Attention à l'assurance obligatoire**, il faut la **laisser « cochée »**, cela ne change rien au tarif

Nouveauté : une [charte des valeurs](#) est annexée à l'inscription, toute adhésion à l'association vaut acceptation de ladite charte. Le non respect d'un ou plusieurs de ses articles peut entraîner le refus d'adhésion ou la radiation.
- Quand le dossier est complet et validé, vous recevrez ensuite directement votre licence par courriel identifié dans votre profil

Vous pouvez participer aussi financièrement à notre association en faisant des dons (Doc 6)

Une réduction de 20€ sera à déduire à partir de la 2ème licence d'une même famille (même adresse).

Chaque licence sera accompagnée d'un équipement de handball au couleur du club (Short et tee-shirt de handball).

Vous pouvez récupérer toutes les informations de la section sur le site de l'**AspttMarseilleHandball** <https://marseille-handball.asptt.com/>, nous contacter par téléphone au **06.08.50.08.94** ou suivre les différents événements sur les réseaux sociaux de la section (Facebook ou Instagram) .

Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir de plus amples renseignements.



FFHANDBALL

ATTESTATION - QUESTIONNAIRE DE SANTÉ **pour le renouvellement de ma licence Handball** *(ne concerne que les licenciés majeurs 2025-2026)*

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFHandball, je soussigné atteste avoir rempli le Questionnaire de santé QS-SPORT.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence.

J'ai répondu **NON** à chacune
des rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je transmets
la présente attestation
au club au sein duquel
je sollicite le renouvellement
de ma licence*

J'ai répondu **OUI** à une ou
plusieurs rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je suis informé
que je dois produire à mon club
un certificat médical datant de
moins de 6 mois et attestant
l'absence de contre-indication
à la pratique du handball*

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires de la FFHandball relatives au certificat médical (article 30.2 des règlements généraux et articles 9 à 16 du règlement médical), disponibles sur la page vie fédérale sur le [site Internet de la fédération](#)).

Nom et prénom :

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2 à L. 231-2-3 et D. 231-1-1 à D. 231-1-5,

Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé " QS-SPORT "

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.		
Durant les douze derniers mois :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
À ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
<i>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LE LICENCIÉ MINEUR 2025/2026

Dans le cadre de la demande de ma licence auprès de la FFHandball *, je soussigné atteste avoir rempli le Questionnaire de santé ci-après.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite ma licence.

J'ai répondu **NON** à
chacune des rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je transmets
la présente attestation
au club au sein duquel
je sollicite le renouvellement
de ma licence*

J'ai répondu **OUI** à une ou
plusieurs rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je suis informé
que je dois produire à mon
club un certificat médical
datant de moins de 6 mois et
attestant l'absence de
contre-indication à la pratique
du handball*

Nom et prénom du licencié mineur :

Attestation du représentant légal

Nom et prénom du représentant légal :

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature :

* Questionnaire applicable dans le cadre d'une création ou d'un renouvellement de licence uniquement lorsque le licencié est mineur.



FFHANDBALL

Conformément à la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 publiée au JO le 8 décembre 2020

Questionnaire de santé

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé(e) sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé(e) à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Tu te sens très fatigué(e) ?		
Tu as du mal à t'endormir ou te réveilles souvent dans la nuit ?		
Tu sens que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Tu te sens triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Tu ressens une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Question à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il mort subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

CERTIFICAT MÉDICAL 2025-2026

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour M. M^{me}

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique sportive du handball en compétition ou en loisir.

Date (jj/mm/aaaa) :

**Signature et tampon du praticien
obligatoires**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



AUTORISATION PARENTALE 2025-2026

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :

Nom et prénom du représentant légal :

Nom du club :

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature :



FFHANDBALL

A T T E S T A T I O N S U R L ' H O N N E U R

Honorabilité des encadrants

(Licencié FFHandball) 2025-2026

Dans le cadre de l'engagement fédéral visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles et de protection de l'intégrité des pratiquants,

Je soussigné(e) [NOM Prénom]

né(e) le

certifie

- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative qui contreviendrait à l'exercice d'une activité sociale d'encadrement au sein de la Fédération française de handball (club, comité, ligue, fédération) ;
- avoir été informé(e) que les articles L.212-9, L. 212-1, L. 223-1 et L. 322-1 du code du sport prévoient que les activités d'éducateur sportif, de juge-arbitre ou d'exploitant d'un EAPS (dirigeant d'association notamment) sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFHandball que :

- dans le cadre de ma licence auprès de la FFHandball, la présente attestation est un préalable obligatoire et nécessaire pour l'obtention de la mention « encadrant »¹ ; sont soumis à la production de cette attestation, les encadrants rémunérés ou bénévoles, les dirigeants, les arbitres, les encadrants médicaux et paramédicaux, toute personne intervenant dans l'encadrement sportif et technique d'une équipe, les officiels de table de marque et les juges délégués, tout officiel figurant sur une feuille de match, les candidats à une formation diplômante ou certifiante dispensée sous l'égide de la fédération, d'une ligue ou d'un comité, les membres des commissions nationales et territoriales, les bénévoles ou salariés, autres que les éducateurs sportifs licenciés, en contact direct avec les mineurs ;
- la mention encadrant attachée à ma licence peut donner lieu à un contrôle d'honorabilité, uniquement pour les dirigeants, les encadrants rémunérés ou bénévoles et les arbitres, auprès du FIJAISV (Fichier juridique automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) du ministère de la Justice ainsi que du bulletin n° 2 du casier judiciaire. À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération aux services de l'État au sens de l'article L.212-9, L. 212-1, L. 223-1 et L. 322-1 du code du sport².

Je m'engage à informer la FFHandball de tout changement concernant mon honorabilité en cours de saison.

Fait le

Signature

¹ Une mention « encadrant » peut être accordée, au titre d'une saison sportive, à toute personne titulaire d'une licence « pratiquant », « dirigeant » ou « blanche », valablement qualifiée et en cours de validité. Cette mention est délivrée après production d'une attestation sur l'honneur signée par le licencié demandeur, par laquelle il s'engage à respecter les règles de probité et d'incapacités fixées par l'article L. 212-9 du code du sport.

² Autorisés par le code de procédure pénale à consulter le bulletin N° 2 du casier judiciaire et le FIJAIS, les services de l'État sont en mesure de vérifier l'honorabilité des éducateurs sportifs bénévoles ou des exploitants d'établissement.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

Saison sportive 2025-2026 : du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026

MODALITES DES INSCRIPTIONS EN LIGNE
SUR LA PLATEFORME COMITI

PRESTATAIRE DE L'ASPTT MARSEILLE Association Sportive Loi 1901

ASPTT MARSEILLE - Saison sportive 2025/2026

Contact problème technique : aspttmarseille.comiti@gmail.com

1^{ère} ETAPE

Créer un compte "famille" <https://aspttmarseille.comiti-sport.fr/> et renseignez sur le formulaire de création de compte les coordonnées du responsable légal (le père, la mère ou le représentant légal)

Une fois le profil créé, cliquez sur votre nom en haut à droite puis "Mon profil et inscriptions" et "Ma famille "Ajouter une personne" pour saisir les informations sur votre/vos enfant(s), votre conjoint(e).

ATTENTION : les enfants doivent être obligatoirement rattachés au compte de leur représentant légal (Et non sous le compte d'un parent tiers ou d'amis). En votre qualité de responsable légal, vous serez tenu responsable des enfants que vous avez déclarés sous votre compte. Merci de bien notifier, pour toutes les personnes que vous rajoutez sous votre compte : les noms et prénoms, dates de naissance déclarés à l'Etat Civil.

2^{ème} ETAPE - CERTIFICAT MEDICAL ET/OU QUESTIONNAIRE DE SANTE

A/ POUR LES MAJEURS (18 ans et plus) – 1^{ère} adhésion

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de **moins de trois mois** est exigé pour la délivrance d'une licence sportive pour toute adhésion au sein d'un club sportif comme l'exige la Loi, si vous pratiquez plusieurs activités, les faire notifier sur le certificat médical qui doit être **signé et tamponné** par le Médecin, il est à télécharger dans son espace dédié sur le profil de la personne pratiquant une activité sportive. **Un contrôle rigoureux est effectué.**

Ensuite : présentation obligatoire du questionnaire de santé à chaque changement de saison sportive jusqu'à la date anniversaire pour le renouvellement du certificat médical

B/ POUR LES ENFANTS MINEURS (le certificat médical n'est plus obligatoire sauf pour certaines fédérations sportives)

Mineur : présentation obligatoire du questionnaire de santé à chaque saison sportive

Pour accéder au profil COMITI de l'enfant, cliquez sur votre nom en haut à droite puis "Mon profil et inscription" et enfin sur "Modifier" à côté du Prénom NOM de votre enfant.

Le questionnaire de santé doit être téléchargé dans **l'espace dédié** et **ENREGISTRER**.

ATTENTION, si cette étape n'est pas renseignée, vous ne pourrez pas faire l'inscription si l'obligation du certificat médical ou du questionnaire de santé est notifiée sur l'offre COMITI.

3^{ème} ETAPE - INSCRIPTION ET PAIEMENT le paiement par chèque bancaire n'est plus accepté pour les inscriptions en ligne

"En vertu de l'article 9 des statuts de l'ASPTT Marseille la cotisation versée à l'association est acquise"

Nous vous informons que les facilités de paiement que l'ASPTT Marseille vous octroie ne sont en aucun cas une obligation et que vous êtes tenus d'avoir la provision nécessaire pour payer toute cotisation.

Procéder à l'inscription sur l'activité souhaitée et au paiement par CB en 1 fois ou en 3 fois sans frais.

Votre paiement passe par le prestataire **COMITI/Monetico**, ces derniers nous reversent vos cotisations en début et en milieu de mois. Votre cotisation est ensuite imputée sur notre comptabilité, les remboursements (sous réserve et sous certaines conditions) sont assujettis à l'encaissement complet de votre cotisation.

Votre paiement en 3 fois (attention vérifier la date de validité de votre CB) : Exemple : si vous faites le 1^{er} paiement le 2 mai 2026, les deux autres paiements seront le 2 juin 2026 et le 2 juillet 2026. Attention : vérifier au préalable la date de validité de votre CB.

Il vous engage au même titre qu'un crédit et l'ASPTT Marseille se réserve le droit d'engager des poursuites pour non-paiement et d'interdire l'accès aux activités si non régularisation.

Attention : si vous n'accédez pas au paiement en trois fois, merci de nous transmettre un mail afin que nous puissions vous programmer vos échéances.

Si vous désirez payer par **chèque vacances (Connect compris) ou coupon sport** : ils doivent être obligatoirement adressés ou déposés au siège de l'ASPTT Marseille "Comiti" entrée n°1 Port de la Pointe Rouge 13008 Marseille et vous devez notifier dans votre envoi, pour qui et à quelle activité ce paiement intervient.

Attention : si pour une raison ou une autre votre paiement par CB a été refusé, votre panier est annulé automatiquement, il faudra refaire l'inscription.

A notre niveau nous n'avons aucun accès à la partie paiement bancaire sur Comiti, vous rapprocher de votre banque.

4^{ème} ETAPE :

Une fois votre inscription vérifiée, votre paiement enregistré, vous recevrez un mail automatique de confirmation. Cette validation est assujettie à l'encaissement complet de votre paiement (Les paiements en 3 fois sont également validés sous conditions du paiement des 3 échéances).

La licence/assurance PREMIUM de la fédération « FSASPTT » sera demandée et transmise directement via notre Fédération par mail.

Les licences de toutes les autres fédérations (exemple : Volley, handball...) sont directement gérées par le secrétariat de ces activités.

ATTENTION !

TOUTES INSCRIPTIONS SANS CERTIFICAT CONFORME, QUESTIONNAIRE DE SANTE OU PAIEMENT NE SERONT PAS VALIDEES

TOUS PANIERS EN COURS NE CERTIFIE PAS QUE VOTRE INSCRIPTION EST ACQUISE, SI LE PAIEMENT N'INTERVIENT PAS AVANT LE DEBUT DE LA REPRISSE DES COURS/STAGES, VOTRE INSCRIPTION N'EST PAS PRISE EN COMPTE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Si vous faites une seconde inscription sur COMITI** pour les activités qui dépendent de la licence FSASPTT PREMIUM, cette dernière est déduite automatiquement, vous n'avez rien à faire
- Si vous avez obtenu un **avoir** sur COMITI, constituez votre panier normalement, cliquer sur payer, la déduction de l'avoir est automatique
- **Justificatif d'adhésion**, via votre compte et l'onglet "Mes paiements" sous chaque panier payé vous avez accès au justificatif d'adhésion, il faut que vous ayez payé l'intégralité, vous cliquez et vous téléchargez votre justificatif.
- **Nous mettons en place certaines remises qui se génèrent automatiquement (Exemple : "Remise fratrie") pour en bénéficier, dans le panier doit apparaître tous vos enfants, dans le cas contraire la remise ne peut pas s'appliquer.**
- **Si vous avez payé votre panier, nous ne pouvons plus intervenir dessus, donc avant de payer vérifier bien vos choix, nous pouvons uniquement changer les offres.**

Pour certaines réduction/geste commercial, nous devons intervenir directement sur votre panier : **attention ne payer pas votre panier, le notifier "PANIER EN ATTENTE"**, informer le responsable afin qu'un contrôle soit fait et qu'il puisse intervenir sur votre panier pour l'application de la (les) réduction/geste commercial, ensuite il vous sera adressé un "Click and Pay" par mail automatique pour le paiement en ligne.

Pour votre information

Aucun remboursement ne sera octroyé, sauf cas exceptionnels et des frais de gestion de 10 € seront retenus (dans le remboursement seront déduits le droit statutaire et la (les) licence(s) sportives non remboursables)

- Annulation de l'adhésion (si le dossier n'a pas été traité en comptabilité)
- Longue maladie avec certificat médical daté, signé et tamponné par le médecin en original
- Mutation professionnelle – copie obligatoire du justificatif notifiant la mutation avec la mention certifiée conforme à l'original daté et signé par la personne concernée
- Cas exceptionnel justifié et soumis au préalable à l'approbation de la direction du club.

PRISE EN CHARGE COLLECTIVITES/ETAT/CE ACCEPTEE PAR L'ASPTT Marseille

Uniquement affecté aux adhésions annuelles

ATTENTION : le cumul des prises en charge est à concurrence du montant à payer

Si on doit vous déduire un montant de votre panier – NE PAS LE PAYER – choisir "Panier en attente" et transmettre les documents sur le mail du contact de votre activité

CMCAS : par convention 2020/2021 vous pouvez prétendre à une prise en charge pour les stages multisports du Pôle Loisirs Santé (dans la limite des places disponibles), à savoir : - 50 € sur la semaine en journée complète et - 25 € la semaine en demi-journée.

Constituer votre inscription, ne payer pas votre panier le notifier "PANIER EN ATTENTE", transmettre votre attestation CMCAS au responsable afin qu'un contrôle soit fait et qu'il puisse intervenir sur votre panier pour l'application de la (les) réductions, ensuite il vous sera adressé un "Click and Pay" par mail automatique pour le paiement en ligne.

Carte Cjeune (collégien - ne pas oublier de l'activer),

Par défaut le montant maximum de 100 € sera demandé, si vous souhaitez un autre montant, il faudra le notifier par mail au responsable de votre activité.

Une fois la carte scannée, c'est le prestataire du Département qui contrôle, valide et reverse l'argent à l'ASPTT Marseille qui vous fera un remboursement. Les délais sont variables et dépendent du versement de la subvention dudit prestataire. ***Cette prise en charge peut être déduite de votre panier, transmettre la copie de la carte et le montant à prendre sur le mail du correspondant de votre activité – Attention dans ce cas ne pas payer votre panier le notifier "PANIER EN ATTENTE"***

Carte Epass (lycéen - Région Sud - ne pas oublier de l'activer)

Les jeunes de moins de 26 ans (Agés entre 13 et 25 ans) scolarisés en région PACA.

Une fois la carte traitée par nos soins (A savoir les 20 € dédié au sport), c'est le prestataire de la Région Sud qui contrôle, valide et reverse l'argent à l'ASPTT Marseille qui vous fera un remboursement. Les délais sont variables et dépendent du versement de la subvention dudit prestataire.

Cette prise en charge peut être déduite de votre panier, transmettre la copie de la carte sur le mail du correspondant de votre activité – Attention dans ce cas ne pas payer votre panier le notifier "PANIER EN ATTENTE"

CAF - Le Pass'Sport Loisirs et Culture

C'est une aide financière, sous forme de chèques qui vise à faciliter l'accès des enfants, **âgés de 3 à 11 ans**, aux activités sportives, de loisirs et culturelles. Cette aide est une aide locale, décidée par le Conseil d'Administration de la Caf des Bouches-du-Rhône

Ils doivent être obligatoirement adressés ou déposés au siège de l'ASPTT Marseille "Comiti" entrée n°1 Port de la Pointe Rouge 13008 Marseille et vous devez notifier dans votre envoi, pour qui et à quelle activité ce paiement intervient. A réception ils seront notifiés sur votre panier en cours et si solde dû à payer vous recevrez un mail automatique pour payer le solde.

Le Pass'Sport du gouvernement 2025 pour une adhésion annuelle uniquement

Suite à de nombreuse utilisation au sein d'autres structures, cette aide ne pourra pas être déduite de votre panier sans au préalable l'envoi d'un chèque de caution à l'ASPTT Marseille "Comiti" entrée n°1 Port de la Pointe Rouge 13008

Marseille et vous devez notifier dans votre envoi, pour qui et à quelle activité ce paiement intervient, notifier au dos du chèque CAUTION, ordre du chèque ASPTT MARSEILLE

Présentation de la copie du mail reçu contenant le code de chaque bénéficiaire et un RIB, sans cela, la demande ne sera pas traitée au niveau de l'ASPTT Marseille.

Les Pass'sport sont traités pour le 15 décembre 2025 dernier délai.

Pour les Comités d'entreprise

L'ASPTT Marseille n'établit aucun devis/facture, aucune facture pro-forma, vous constituez votre inscription, vous payez, vous télécharger votre justificatif de paiement via votre panier une fois ce dernier validé par nos soins, vous téléchargez un RIB dans l'espace dédié documents sous le compte du pratiquant de l'activité, le règlement du CE à l'ordre de l'ASPTT MARSEILLE devra être adressé à l'ASPTT Marseille - COMITI - Entrée n°1 Port de la Pointe Rouge, avec le nom et prénom, et l'activité pratiquée par l'adhérent (celui/celle qui pratique l'activité), à réception de la prise en charge de votre CE vous serez remboursé ou sur votre demande un avoir sera généré sur COMITI.

Si nous devons servir des documents, les transmettre à marseille@asptt.com

Le club n'accepte pas les chèques CESU

LE CLUB ne fait pas de CERFA pour les impôts pour le paiement d'une adhésion ou d'un stage sportif ou d'une compétition, ce n'est pas un DON.

LES REMBOURSEMENTS SERONT OPERES EN TEMPS UTILE ET AU PLUS TARD A LA FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE FIXE AU 31 AOUT 2026 SI LA COTISATION A ETE ENCAISSEE INTEGRALEMENT.

Concerne la section :

Informations sur le donateur :

Nom du particulier ou du responsable de la société

Prénom

Adresse du particulier ou de la société

Code Postal et Ville :

Téléphone:

E-mail :

SIRET :

Je donne à l'ASPTT Marseille :

50 € 100 € 150 € 200 € Autres :

Type de versement : Si la section encaisse le chèque (joindre, si possible une photocopie) et remplir le présent formulaire :

Date encaissement : N° du chèque :

Virement Chèque à l'ordre de l'ASPTT Marseille

Don en nature, merci de préciser :

Dons à faire parvenir à :

ASPTT Marseille - entrée n° 1 - Port de la Pointe Rouge - 13008 MARSEILLE

Contacts :

M. Patrick CARNEVALE, comptable : pcarnevale@asptt.com

Suite à la confirmation de votre versement, vous recevrez de la part de notre club ASPTT un reçu pour défiscalisation sur vos revenus vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôts de 66% du montant de votre don.

CHARTRE



VALEUR DU CLUB



ASPTT MARSEILLE HANDBALL



2025

☎ [06.08.50.08.94](tel:06.08.50.08.94)

✉ handball.marseille@asptt.com

VALEURS FONDAMENTALES

L'ASPTT MARSEILLE
HANDBALL S'ENGAGE À
RESPECTER LES VALEURS
QUI NOUS UNISSENT
AUTOUR DE NOTRE SPORT
COMME :

INCLUSION
SOLIDARITE
PLAISIR
RESPECT
EXCELLENCE
FAIRPLAY
EXCELLENCE
INTEGRITE
PLAISIR
RESPECT
INCLUSION
SOLIDARITE
INTEGRITE

INCLUSION
SOLIDARITE
PLAISIR
RESPECT
EXCELLENCE
FAIRPLAY
INTEGRITE



POUR LES ENTRAINEURS ET LES ENCADRANTS

**Encadrer les joueurs dans le respect
de leur intégrité physique et morale**

**Promouvoir les valeurs du fair-play, du
respect et de l'esprit d'équipe.**

**Assurer un entraînement de qualité,
adapté à l'âge et au niveau des
joueurs.**

**Être attentifs aux besoins et aux
difficultés des joueurs.**

**Communiquer de manière claire et
constructive avec les joueurs et leurs
parents (pour les mineurs).**

**Être exemplaires dans leur
comportement sur et en dehors du
terrain**

**Porter les valeurs de l'ASPTT
MARSEILLE**

**Veiller au bon fonctionnement de la
section**



POUR LES JOUEURS LOISIR ET COMPÉTITEUR

Respecter les règles du jeu et les décisions des arbitres, même en cas de désaccord

Adopter un comportement sportif et respectueux envers leurs coéquipiers, leurs adversaires et l'encadrement

Faire preuve d'esprit d'équipe et de solidarité, en encourageant et en soutenant leurs partenaires

S'investir pleinement lors des entraînements et des compétitions.

Prendre soin du matériel mis à leur disposition

Être exemplaires en dehors du terrain, en véhiculant une image positive du club

Signaler tout comportement contraire à cette charte

POUR LES PARENTS

Adopter un comportement responsable et respectueux lors des matchs et des événements organisés par le club

Encourager leur équipe de manière positive et constructive

S'abstenir de tout propos ou acte de violence, de racisme ou de discrimination

Respecter les installations et le matériel mis à disposition

Apporter sa contribution à la vie du club et de la section



Ensemble,
respectons nos
engagements



ASPTT MARSEILLE
CLUB OMNISPORTS
cultivons vos envies
1907 DEPUIS